



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

**DGER - Inspection de l'enseignement agricole**

**Evaluation de l'expérimentation sur l'inscription du BTSA  
dans l'espace européen de l'enseignement supérieur**

**Rapport final**

**RAPPORT**

**Mars 2016**

**Equipe d'inspecteurs :**

Thierry-Marc Botreau  
Sylvie Campario  
Frédéric Cappe  
Pierre Delaye  
Paul Lapeyronie  
Franck Lapray  
Dominique McCook  
Francine Randi

**R 16 001**

## SOMMAIRE

<b>Résumé .....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>I- Une expérimentation dont il faut tirer parti.....</b>	<b>5</b>
<i>1.1 - Des acquis de l'expérimentation à valoriser .....</i>	<i>5</i>
1.1.1. Une plus-value en termes d'ingénierie et d'implication des équipes.....	5
1.1.2. Une plus-value en termes de parcours des apprenants.....	5
1.1.3. Des orientations et des enjeux partagés .....	5
<i>1. 2- Des points qui méritent attention.....</i>	<i>6</i>
1.2.1 Une viabilité délicate du dispositif dans les établissements .....	6
1.2.2 Des questions posées par l'évaluation et le suivi des parcours des étudiants .....	6
1.2.3 Des questions en suspens dans les voies de l'apprentissage et de la formation continue 6	
1.2.4 Une mobilité en deçà des attentes .....	7
<i>1. 3- Un bilan de la promotion sortante en 2015 pour éclairer l'analyse .....</i>	<i>7</i>
<b>II- Des éléments de réflexion en vue d'un dispositif adapté issu de l'expérimentation .....</b>	<b>7</b>
<i>2.1- L'ancrage des BTSA dans l'enseignement supérieur .....</i>	<i>7</i>
2.1.1 La construction et la mise en œuvre de la formation et de l'évaluation par les établissements à partir d'un cadre national .....	8
2.1.2 L'autonomie des apprenants dans leur parcours de formation .....	9
2.1.3 L'implication des personnels intervenant en BTSA dans les établissements .....	10
<i>2.2- La mobilité internationale (et nationale).....</i>	<i>10</i>
2.2.1 L'affichage et le pilotage d'une politique forte en faveur de la mobilité européenne	11
2.2.2 La construction des partenariats internationaux.....	12
2.2.3 La valorisation des compétences acquises lors d'une mobilité.....	13
<i>2.3- La reconnaissance des acquis .....</i>	<i>14</i>
2.3.1 L'acquisition progressive du diplôme.....	14
2.3.2 La délivrance des attestations d'acquis en vue d'une reconnaissance sociale .....	15
2.3.3 Les acquis professionnels en vue de l'insertion.....	15
<b>III- La place et la reconnaissance des BTSA dans l'enseignement supérieur .....</b>	<b>17</b>
3.1 <i>Les parcours de réussite dans l'enseignement supérieur court.....</i>	<i>17</i>
3.2 <i>Les possibilités de poursuites d'étude après le BTSA.....</i>	<i>18</i>
<b>Conclusion.....</b>	<b>20</b>
<b>Annexe 1 : Entretiens réalisés par les inspecteurs(trices) .....</b>	<b>23</b>
<b>Annexe 2 : Eléments d'analyse des résultats de la deuxième promotion du BTSA LMD.....</b>	<b>25</b>
<b>Annexe 3 : Références documentaires.....</b>	<b>31</b>

## Résumé

L'Inspection de l'enseignement agricole a poursuivi en 2014/2015 l'évaluation de l'expérimentation pour inscrire le BTSA dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, initiée en 2012 et menée dans 17 établissements. Cette troisième étape de l'évaluation, finale, permet de réaliser une analyse plus globale de l'expérimentation en tant que dispositif particulier et d'examiner la question de la généralisation à l'ensemble des options de BTSA.

Les analyses menées par l'Inspection de l'enseignement agricole depuis le début de l'expérimentation ont montré l'intérêt des principes de semestrialisation et de reconnaissance d'acquis tout au long du parcours. Elles ont aussi fait apparaître les difficultés rencontrées pour mettre en œuvre ces principes, qui imposent un investissement important des équipes et qui bouleversent les organisations en place. Néanmoins, l'attente d'une extension, d'une « généralisation » des principes de l'expérimentation BTSA est perceptible, tant au niveau des établissements – en expérimentation ou non – que de divers acteurs et partenaires.

L'expérimentation arrivant à son terme avec la promotion entrant en formation en 2017 impose, dans tous les cas, d'envisager la sortie de ce dispositif. Mais, compte tenu des observations déjà réalisées, il apparaît qu'un déploiement de l'expérimentation à l'identique de la manière dont elle a été menée jusqu'alors ne pourra pas être engagé. En revanche, l'évaluation conduite par l'Inspection permet de dessiner les contours d'un dispositif de BTSA original, définissant un nouveau cadre, différent de la situation antérieure mais aussi de celui de l'expérimentation. Des ajustements sont indispensables sur un plan technique et réglementaire. Ils impliquent qu'ils soient pensés de façon systémique afin que les adaptations nécessaires soient mises en cohérence.

C'est dans cette optique que sont formulées les recommandations de ce rapport. Elles sont organisées autour de cinq axes :

- Un nouveau cadre qui garantit la valeur et la reconnaissance du diplôme ;
- Des activités nouvelles et reconnues confiées aux différents acteurs ;
- Une stratégie plus affirmée en faveur de la mobilité des apprenants ;
- Une reconnaissance et une valorisation des acquis des apprenants confortées dans une optique de formation tout au long de la vie ;
- Une démarche volontariste pour faciliter les parcours de réussite sociale et professionnelle.

Ces recommandations ne sauraient occulter néanmoins les difficultés qui pourront être rencontrées pour appliquer cette extension à toutes les options du BTSA et à tous les établissements. Certains acteurs ont déjà manifesté sur la question des positions tranchées. Si beaucoup y sont favorables, d'autres y sont fortement opposés. Si les lignes de force dessinées par un tel dispositif se projettent vers ce qui constitue l'évolution des systèmes de certification et de formation à l'international, son acceptabilité est encore parfois à établir, compte tenu des modifications importantes qu'il entraîne dans les pratiques d'enseignement et dans les organisations. Compte tenu de cet élément important, mais également des travaux conséquents à conduire pour une éventuelle « généralisation » (notamment la ré-écriture des référentiels de certification, l'accompagnement et la formation des personnels, etc.), le calendrier global de déploiement, si une telle décision était prise, devrait être conçu en prenant en compte l'ensemble de ces paramètres.

Au final, ces propositions d'évolution trouvent place dans un contexte général qui va largement dans le sens d'une organisation des formations – notamment dans l'enseignement supérieur – adaptée au développement de parcours diversifiés et à la capitalisation des acquis. Les enseignements tirés de l'expérimentation offre l'opportunité de construire un dispositif nouveau, adapté à ces enjeux, pour les BTS de l'enseignement agricole et d'inscrire résolument ce diplôme dans l'espace de l'enseignement supérieur européen.

## Introduction

L'année scolaire 2014/2015 a été la troisième année du déploiement de l'expérimentation initiée en 2012 pour inscrire le BTSA dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, selon le dispositif proposé par la DGER.<sup>1</sup> Cette expérimentation a été prolongée pour trois ans par le décret du 15 janvier 2015, après que le bureau de l'enseignement supérieur à la DGER ait interrogé l'ensemble des 17 établissements concernés. Ceux-ci se sont tous engagés de façon volontaire dans cette deuxième phase de l'expérimentation, aucun ne souhaitant revenir en arrière malgré les difficultés parfois mentionnées dans la mise en œuvre.

L'Inspection de l'enseignement agricole a poursuivi l'évaluation de cette expérimentation, prévue « chemin faisant », conformément à la lettre de commande 2012-2013 de la Directrice générale de l'enseignement et de la recherche. Le premier rapport constituait un point d'étape relatif à la mise en place de cette expérimentation, permettant d'en présenter les premiers enseignements et de mettre en avant un ensemble de points de vigilance. La deuxième étape de l'évaluation a permis de faire le bilan d'une session complète.

Cette troisième étape de l'évaluation, finale, doit permettre<sup>2</sup> « ...de réaliser une analyse plus globale de l'expérimentation en tant que dispositif particulier, en considérant les conditions et le cadrage réglementaire sur lequel elle repose. La confrontation avec d'autres expérimentations comme celle suivie par le ministère de l'Education nationale pourra fournir des éléments de comparaison à interroger. Enfin, la question de la généralisation à l'ensemble des options de BTSA sera posée en examinant les impacts, les obstacles, les conditions de réussite et l'acceptabilité d'une telle opération. »

Cette phase de l'évaluation s'est appuyée sur des entretiens menés avec un ensemble d'acteurs et d'opérateurs aux niveaux national et régional (Annexe 1), autour de trois axes de questionnement identifiés à partir des étapes précédentes de l'évaluation : l'ancrage du BTSA dans l'enseignement supérieur, les mobilités des apprenants, la reconnaissance des acquis inscrite dans la formation tout au long de la vie. Les inspecteurs ont également suivi les regroupements des établissements en expérimentation, observé les opérations de jury (délibérations et contrôles a posteriori), analysé les résultats à l'examen de la promotion 2013-2015 ainsi que les enquêtes d'insertion.

Les deux premiers rapports d'évaluation de l'Inspection ont montré l'intérêt porté à la mise en œuvre des principes de semestrialisation et de reconnaissance d'acquis tout au long du parcours, observé à travers l'expérimentation menée, mais aussi les difficultés que soulèverait une généralisation de ces principes à l'ensemble des BTS dans l'enseignement agricole.

Dans tous les cas, il y a nécessité d'envisager la sortie de l'expérimentation qui arrivera à son terme avec la promotion entrant en formation en 2017. Le groupe d'évaluateurs s'est attaché à envisager les suites à donner à celle-ci. Compte tenu des observations déjà réalisées, il ne pourra être engagé un déploiement de l'expérimentation telle qu'elle a été menée jusqu'alors. Ceci implique d'aller vers un nouveau cadre qui ne soit pas la situation antérieure, mais qui prenne en compte les points positifs et les acquis de l'expérimentation, en envisageant les adaptations techniques et réglementaires à réaliser relativement aux difficultés rencontrées. Les questions du pas de temps et des conditions de réalisation des évolutions à envisager devront être examinées en tenant compte des avis des différents acteurs et partenaires.

Il y a lieu aussi de mener la réflexion sur les évolutions à mettre en œuvre en tenant compte des changements dans le contexte législatif et réglementaire, notamment sur les acquis progressifs, tant au sein même du ministère en charge de l'agriculture, avec la loi d'avenir d'octobre 2014 pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt que plus largement dans l'enseignement supérieur ou dans le cadre de la formation professionnelle (Loi de mars 2014 relative la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale). Ces éléments de contexte sont porteurs d'enjeux importants pour les jeunes en formation, leur réussite et leurs parcours professionnels.

---

<sup>1</sup> Décret n°2012-570 du 24 avril 2012 et arrêté du 24 avril 2012 organisant l'expérimentation

<sup>2</sup> Cf Protocole d'évaluation présenté au CNEA en octobre 2013

## **I- Une expérimentation dont il faut tirer parti**

Les efforts engagés dans la mise en œuvre de l'expérimentation et les résultats globalement positifs qui en résultent invitent à pérenniser les acquis en intégrant les évolutions nécessaires à l'amélioration du dispositif.

### **1.1 - Des acquis de l'expérimentation à valoriser**

#### **1.1.1. Une plus-value en termes d'ingénierie et d'implication des équipes**

Quelles qu'en aient été les pesanteurs, le travail de construction et de réglementation élaboré ainsi que l'accompagnement des équipes ont permis de mettre en place avec une certaine efficacité un nouveau dispositif de certification et de formation s'inscrivant dans le cadre du Processus de Bologne.

L'obligation d'asseoir une ingénierie de formation inédite et complexe a contribué à renouveler la réflexion pédagogique au sein des équipes mobilisées, notamment en matière de certification, en accélérant l'entrée dans l'évaluation par capacités. Cette réflexion s'est d'ailleurs souvent étendue dans les établissements au-delà des équipes directement impliquées dans l'expérimentation, questionnant les liens entre les enseignements généraux, techniques et professionnels. En favorisant une approche concertée entre les équipes et dans les pratiques, elle facilite auprès des publics de baccalauréat professionnel et de baccalauréat technologique l'émergence d'un parcours de formation « bac-3/ bac+3 ».

#### **1.1.2. Une plus-value en termes de parcours des apprenants**

L'organisation semestrielle de la certification renforce la capitalisation des acquis et l'individualisation des parcours de formation. Les apprenants y sont sensibles et tant les étudiants que les apprentis plébiscitent cette obtention définitive des acquis par semestre qui les stimule dans une mise au travail rapide et dans une autonomie d'organisation.

Les résultats sont encourageants quant aux parcours des apprenants et à leurs possibilités de réussite, facilités par des dispositifs d'accompagnement et des actions accrues de remédiation et de soutien. Mis en confiance, les apprenants abordent de manière plus décomplexée la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur long.

#### **1.1.3. Des orientations et des enjeux partagés**

Le plébiscite de l'ensemble des acteurs du dispositif expérimental, qui ne souhaitent pas « revenir en arrière », tend à confirmer que la plus-value est bien réelle.

Tant dans ses modalités que dans ses ambitions, ce dispositif répond aux enjeux stratégiques du ministère quant à l'accueil des bacheliers professionnels en BTSA, au positionnement des EPLEFPA par rapport à l'enseignement supérieur et à la poursuite d'étude notamment en licence professionnelle. Il doit également permettre le développement de la mobilité internationale des étudiants et des apprentis en accélérant l'ouverture à l'international des établissements, objectif prioritaire du projet stratégique de la DGER. Dans cette perspective il reçoit un accueil plutôt favorable de la part des partenaires institutionnels et financeurs.

## **1. 2- Des points qui méritent attention**

### ***1.2.1 Une viabilité délicate du dispositif dans les établissements***

La construction des unités de formation et la mise en œuvre de l'évaluation sous une forme semestrialisée nécessite une ingénierie complexe, lourde à opérationnaliser, qui peut s'avérer difficile à pérenniser. L'implication des différents membres des équipes pédagogiques est inévitablement modifiée et renforcée : rôle accru du coordonnateur, répartition des enseignements et adaptation à un rythme semestriel. D'une part, le niveau d'exigence et le rythme soutenu de la formation peuvent conduire à l'essoufflement des équipes et à la démotivation voire l'abandon des apprenants les plus fragiles. D'autre part, tous les enseignants ne sont pas nécessairement prêts à accepter le développement de l'annualisation d'une partie de leur temps de service. Par ailleurs, la coexistence de différentes organisations du temps de travail s'avère difficile à mettre en œuvre à l'échelle de tout l'établissement.

### ***1.2.2 Des questions posées par l'évaluation et le suivi des parcours des étudiants***

Malgré les adaptations ménagées par les jurys, les opérations de régulation de l'évaluation pour garantir le caractère national du diplôme demeurent lourdes et complexes. Il manque encore des outils normalisés et adaptés pour la collation et la traçabilité des résultats à l'examen, et plus largement une simplification de fond des modalités de validation.

La construction locale des Unités d'Enseignement appuyée sur un redécoupage et « retrecotage » des capacités du référentiel national rend difficilement identifiables et valorisables les acquis progressifs en termes de certification.

Le cadre réglementaire actuel ne permet pas d'assurer de manière optimale le suivi des situations individuelles et des parcours des apprenants. Le statut des étudiants en situation d'échec à un semestre pose notamment question.

### ***1.2.3 Des questions en suspens dans les voies de l'apprentissage et de la formation continue***

La situation spécifique des apprentis et des stagiaires de la formation continue interroge le dispositif tant sur le plan pédagogique que réglementaire.

Si dans le cas général les apprentis préparent le BTSA sur deux ans comme les étudiants de la voie scolaire, leur parcours de formation et d'évaluation doit prendre en compte les exigences et opportunités offertes par une alternance permanente entre le centre de formation et l'entreprise. Par ailleurs, au vu de la réglementation actuelle, leur contrat de travail, dont la durée est au moins égale à celle du cycle de formation, ne peut pas être rompu automatiquement en cas de non validation d'un semestre. Confrontés à cette situation, les établissements concernés ont été amenés à déroger pour quelques cas au principe retenu dans le cadre expérimental.

Les stagiaires de la formation professionnelle continue, quant à eux, réalisent le plus souvent leur parcours de formation en un an. Les questions centrales en matière d'évaluation sont davantage celles de la prise en compte des acquis et de l'individualisation du parcours que celles d'une semestrialisation.

#### **1.2.4 Une mobilité en deçà des attentes**

Malgré des actions d'ouverture à l'international (stages individuels ou collectifs, visites), le développement des mobilités académiques s'avère limité. L'expérimentation n'a pas fait progresser ni engager de nouveaux établissements dans ces dynamiques.

En effet, la recherche dans le cadre expérimental d'une équivalence la plus fine possible de la formation assurée par l'établissement partenaire par rapport aux capacités inscrites dans le référentiel freine les initiatives et limite les partenariats envisageables, car elle demande un travail d'ingénierie important que les établissements d'accueil ne sont pas disposés ou ne sont pas en capacité de mettre en œuvre au regard du nombre restreint de mobilités envisageables.

De plus, outre les difficultés à organiser des partenariats et la rigidité du dispositif en vue de la certification des acquis, force est de constater que les apprenants sont peu enclins à une mobilité individuelle dans la durée du parcours sur deux ans et se projettent davantage dans des mobilités en troisième année.

### **1. 3- Un bilan de la promotion sortante en 2015 pour éclairer l'analyse**

Comme en 2014, les taux de réussite au BTSA (Annexe 2) dans le cadre de l'expérimentation sont un peu supérieurs, quelle que soit l'option, à ceux obtenus par les établissements hors expérimentation.

D'une part, il faut, comme en 2014, examiner ces résultats avec prudence en raison de la dimension réduite de l'échantillon dans le traitement statistique des données avec en particulier une représentation de la population apprentis assurée par un seul établissement pour chacune des options. D'autre part, ces résultats attestent de l'importance de la variabilité annuelle du taux de réussite selon les établissements.

La part des différents bacheliers dans les formations présente une assez grande variabilité selon les options, et leurs résultats en BTSA montrent des possibilités de réussite diverses et des variations selon les années, en particulier pour les bacheliers professionnels.

## **II- Des éléments de réflexion en vue d'un dispositif adapté issu de l'expérimentation**

### **2.1- L'ancrage des BTSA dans l'enseignement supérieur**

Les classes de BTSA sont dans une situation paradoxale : inscrites de façon claire dans l'enseignement supérieur depuis le décret n°2007-946 du 15 mai 2007, elles sont mises en œuvre dans des établissements essentiellement tournés vers des formations secondaires et soumises à des règles générales qui concernent d'abord ces formations.

L'expérimentation, en donnant plus d'autonomie aux établissements dans la construction et la mise en œuvre de la formation, ainsi qu'en matière de délivrance du diplôme, a montré les limites d'un tel positionnement et engage à s'interroger sur les évolutions qu'il faudrait envisager pour rendre plus opérationnel cet ancrage dans l'enseignement supérieur.

### ***2.1.1 La construction et la mise en œuvre de la formation et de l'évaluation par les établissements à partir d'un cadre national***

Le BTSa est un diplôme national, tel que mentionné dans le code de l'éducation<sup>3</sup>. Le ministère en charge de l'agriculture, certificateur, inscrit de droit ses diplômes professionnels au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) en assurant ainsi la reconnaissance sociale.

Fonctionnellement, des garanties sont apportées pour attester de ce caractère national du diplôme, auquel les différents acteurs sont attachés. Il en est ainsi du cadre fourni par le référentiel de diplôme et du contrôle exercé sur la délivrance de la certification. De ce fait, et même si les établissements disposent d'autonomie dans la mise en œuvre de la formation et de l'évaluation réalisée sous forme de contrôles en cours de formation, l'État garantit bien la délivrance d'un diplôme équivalent sur tout le territoire.

Un renforcement de l'autonomie des établissements dans la délivrance du diplôme impose que soit interrogé le système en vigueur et que des adaptations de l'ensemble des dispositions soient prises et ce, dans une cohérence globale.

#### ***→ Fournir un cadre de référence opératoire afin de garantir la valeur nationale du diplôme***

Le référentiel de certification, pièce maîtresse de l'inscription du diplôme au RNCP, doit avoir une structuration qui permette de fournir un cadre de certification lisible et compatible avec une construction semestrialisée de la formation. Cette disposition doit permettre d'éviter des ajustements ou des combinaisons aléatoires de capacités en vue de la mise en œuvre des évaluations et donc de s'appuyer sur une forme de référentiel réellement commun à tous, sans que soit remis en cause le référentiel professionnel sur lequel s'appuie l'écriture du référentiel de certification.

#### ***→ Proposer une structuration lisible du référentiel de certification en vue de la mise en œuvre des évaluations dans une temporalité semestrielle***

Pour certains acteurs, le caractère national d'un diplôme ne peut être avéré que par des épreuves terminales conduites nationalement. Outre que rien ne garantit réellement une plus grande équité ou une meilleure efficacité d'une telle modalité, celle-ci s'avère incompatible avec la logique d'une construction semestrielle dans laquelle les acquis sont validés à la fin de chaque période. Placé dans une optique de certification professionnelle (et non de simple vérification de connaissances), on identifie les capacités atteintes au fur et à mesure lors des évaluations proposées pour les attester.

Dans cette logique, les établissements, sous contrôle du jury, peuvent mettre en œuvre les évaluations pertinentes au regard des capacités. Ils conservent ainsi la possibilité d'une organisation de la formation – qui permet l'atteinte des capacités visées – adaptée au contexte et aux contraintes propres à chacun.

L'expérimentation a montré néanmoins que cela nécessite un travail d'ingénierie conséquent et complexe. Afin d'éviter tout à la fois un essoufflement des équipes et une connotation locale du diplôme, toutes les possibilités d'harmonisation ou de mutualisation d'épreuves certificatives devront être examinées. Favoriser des échanges, permettre la confrontation de sujets, mobiliser davantage des professionnels ou des enseignants d'autres établissements dans la certification sont autant de pistes à explorer pour garantir la valeur nationale du diplôme et sa reconnaissance.

#### ***→ Renforcer la responsabilité des établissements en matière d'évaluation tout en favorisant des pratiques mutualisées***

Le corollaire à cette autonomie laissée aux établissements pour la mise en œuvre de la formation et de l'évaluation réside dans les modalités de contrôle exercées par le jury, garant de la certification et de l'équité

---

<sup>3</sup> cf Décret du 19 août 2013 précisant les grades et titres universitaires conférés par des diplômes nationaux



pour la délivrance des diplômes. Les observations réalisées durant l'expérimentation ont montré les limites du fonctionnement actuel des jurys tant dans la temporalité des interventions que dans les pratiques mobilisées et engagent à envisager des évolutions des dispositifs actuels.

L'habilitation des équipes et des établissements à délivrer une formation ainsi que la mise en place d'un système d'accréditation pour la mise en œuvre des évaluations et la validation du diplôme est une hypothèse qui a été formulée. Ce système, reposant sur un cahier des charges défini au préalable et nationalement, doit donner suffisamment d'informations et de visibilité sur l'ensemble des moyens et des modalités que se donnent l'équipe pédagogique et l'établissement pour garantir le niveau et la pertinence de la formation et de la certification au regard du référentiel de diplôme. Les dispositions prises dans l'enseignement supérieur, si elles ne peuvent être directement transposées, peuvent servir de base de réflexion.

Elle nécessite de définir avec précision les modalités de cette habilitation (qui et comment et pour quelle durée); ainsi, associées à ce type d'agrément, doivent être envisagées des interventions de type « évaluations-contrôles » *a posteriori* permettant de vérifier régulièrement – avec une temporalité à préciser – mais de façon systématique, l'atteinte des objectifs.

**➔ Fixer un nouveau cadre réglementaire du contrôle et de la régulation des examens s'appliquant aux BTSA**

La nature des interventions des membres des jurys - présidents et présidents adjoints dont il conviendra de préciser les missions - les modalités et les critères sur lesquels fonder le jugement doivent être redéfinis. La place de l'inspection dans le dispositif mérite aussi d'être reconsidérée.

**➔ Redéfinir les missions et activités des acteurs impliqués dans le contrôle et la régulation en vue de la délivrance du diplôme**

### **2.1.2 L'autonomie des apprenants dans leur parcours de formation**

Si les jeunes en formation en BTSA ont de droit un statut étudiant, la question se pose de la reconnaissance de ce statut et d'une gestion différenciée par rapport aux élèves du secondaire dans les établissements où se déroulent les formations initiales scolaires<sup>4</sup>.

Le statut étudiant va de pair avec une certaine autonomie qui pourrait être davantage prise en compte par les équipes en matière d'accompagnement et de responsabilisation, notamment dans la gestion de leur parcours. Pour autant, cette autonomie ne peut être considérée comme acquise ou naturelle mais doit se construire dans le temps et être pensée comme une visée générale pour l'étudiant en formation – comprise comme une habileté sociale utile sur le long terme – mais aussi comme un moyen de gestion de son parcours.

Le dispositif de la semestrialisation peut permettre de prévenir le décrochage en simplifiant les possibilités de poursuites de formation, en facilitant une individualisation notamment lors de mobilités et cela d'autant plus efficacement que les étudiants en seront des partenaires actifs.

Les dispositifs ou outils permettant aux étudiants de capitaliser leurs acquis (y compris non formels ou informels) sont de nature à faciliter leur insertion future par une démarche d'analyse et de réflexivité. Un dispositif comme celui d'une démarche de *portfolio* (portefeuille de compétences) serait de nature à plus et mieux engager les étudiants dans leur formation.

Il importe de ménager dans la formation des espaces permettant aux apprenants d'exercer leur autonomie et être auteur de leurs projets. Actuellement le module M11 y contribue, en leur permettant de mieux se connaître et de faire évoluer leurs représentations concernant le monde professionnel et le champ des

---

<sup>4</sup> la situation des apprentis et des stagiaires en formation continue étant de fait différente compte tenu de leur statut particulier et des règlements qui s'appliquent à eux dans les EPLEFPA.

formations, de développer estime de soi et prise de risques dans le déroulement de leur parcours. Mais au-delà d'un module spécifique, c'est la formation dans son ensemble qui doit mettre en œuvre des outils et des situations pédagogiques impliquant les étudiants : démarches d'investigation et procédures de questionnement, temps de retours sur expériences et régulations collectives tant sur les expériences de stage professionnel ou de mobilité que sur l'appropriation des savoirs ou la mise en œuvre de stratégies pour atteindre les capacités visées

➔ *Impliquer et responsabiliser davantage les étudiants dans le déroulement de leur parcours*

### **2.1.3 L'implication des personnels intervenant en BTSA dans les établissements**

S'il est d'usage en BTSA qu'une bonne part de la formation soit menée sous forme de projets, d'activités différentes selon les périodes, de plages groupées,... impliquant une vision plus annuelle qu'hebdomadaire de l'organisation pédagogique et de l'emploi du temps des enseignants et des formateurs, ces pratiques – volontaires au sein des équipes pour une mise en œuvre optimale de la formation – n'impactent pas toujours la totalité des disciplines. Le cadre de la semestrialisation vient élargir le champ des enseignements nécessitant une plus grande souplesse dans la gestion du temps. Il faut donc rechercher localement un équilibre qui, s'il bouscule parfois les habitudes de travail, reste compatible avec les conditions d'emploi et les statuts des personnels.

Par ailleurs, tant en matière d'ingénierie collective que d'activités d'évaluation et de délivrance des acquis, des charges nouvelles sont assignées aux établissements du fait de la semestrialisation. Elles touchent l'ensemble de l'équipe pédagogique, en particulier les coordonnateurs de filières vis-à-vis desquels les attentes sont fortes. Les transferts de charge venant des « services examens » impactent également les personnels administratifs et de gestion. La prise en compte de ces activités, de la charge supplémentaire imputée aux établissements et aux différentes catégories de personnels, doit pouvoir faire l'objet de compensations qui rendent tenables ces attributions nouvelles.

➔ *Reconnaître les fonctions et activités nouvelles générées par la semestrialisation au sein des établissements*

## **2.2- La mobilité internationale (et nationale)**

L'inscription du BTSA dans l'espace européen de la formation vise notamment le développement significatif de la mobilité internationale des étudiants et apprentis. Sur ce plan, les premiers résultats enregistrés peuvent apparaître décevants, même s'ils doivent être considérés comme ceux atteints au cours d'une phase de démarrage, sachant que ce type d'action demande un investissement pérenne des établissements et se déploie souvent de façon progressive.

Par rapport à cet enjeu majeur, les efforts doivent être poursuivis. L'expérimentation invite toutefois à infléchir les objectifs visés car, si la réalisation d'un semestre de formation dans un autre pays européen constitue une forme de mobilité très aboutie, elle ne peut concerner à court terme qu'une minorité d'étudiants. L'ouverture à l'international est à envisager comme une orientation forte dont les établissements doivent se saisir afin de décliner des actions différenciées en fonction de leur contexte, de leurs moyens et de leurs publics. Il s'agit d'offrir aux apprenants la possibilité d'une expérience à l'international qui facilitera une mobilité académique ultérieure, plus ambitieuse, dans le cas d'une poursuite d'études.

### ***2.2.1 L'affichage et le pilotage d'une politique forte en faveur de la mobilité européenne***

Le projet stratégique de la DGER fixe comme l'un de ses objectifs le développement de l'ouverture à l'international des établissements. Parallèlement, les recommandations européennes expriment des objectifs explicites :

- la réalisation d'une mobilité pendant le cursus, individuelle ou collective, académique ou en milieu professionnel ;
- l'évaluation certificative des compétences acquises durant cette mobilité ;
- la capitalisation et la valorisation de ces compétences par les outils de reconnaissance existants : supplément au diplôme, Europass mobilité, etc.

Au vu de l'ensemble de ces orientations, il est opportun de construire un plan d'action national pour la mobilité européenne des apprenants, fixant des objectifs à l'horizon 2020 et des indicateurs permettant d'en mesurer l'atteinte.

La mobilité des enseignants et des formateurs, qui demeure aujourd'hui marginale, est un facteur déterminant et souvent un préalable à la mobilité européenne des apprenants. Le programme de financement de la mobilité des personnels, reconduit dans la nouvelle programmation Erasmus, demande à être investi par les équipes. Cette mobilité des enseignants peut avantageusement préparer la contractualisation de partenariats stratégiques avec des établissements européens.

***➔ Mettre en œuvre la stratégie nationale en définissant un plan d'action pour la mobilité des étudiants et des enseignants, en cohérence avec les recommandations européennes***

Le déploiement d'une politique nationale visant au développement de la mobilité des apprenants, notamment en BTS, reposera sur de nombreux acteurs, au sein des services de l'administration, des réseaux et des établissements. La cohérence des actions et l'efficacité des moyens déployés supposent une coordination et un pilotage national qui, compte tenu des missions réalisées actuellement (animation des réseaux géographiques, suivi des programmes internationaux, soutien aux programmes de mobilité...), pourraient être confiées au bureau des relations européennes et de la coopération internationale de l'enseignement agricole (BRECI).

***➔ Organiser une coordination entre les acteurs et un suivi national de la mise en œuvre du plan d'action, assurés par la DGER***

Si les animateurs de réseaux européens sont missionnés depuis 2012 dans le cadre de l'expérimentation pour développer des partenariats permettant la mise en œuvre de mobilités académiques, il apparaît que ce travail exploratoire a été peu investi. Le plus souvent, les équipes engagées dans l'expérimentation n'ont pas sollicité ces personnes ressources et n'ont pas reçu d'appui à ce sujet. Il est nécessaire que cet objectif soit réaffirmé auprès des chargés de mission Europe. Les sessions d'accompagnement à la définition des projets européens des établissements qu'ils animent depuis deux années sont des opportunités pour agir dans ce sens.

***➔ Réaffirmer la mission d'appui aux établissements confiée aux animateurs de réseaux géographiques européens***

Les contraintes d'ordre logistique et financier peuvent obérer la mobilité, notamment académique, génératrice de surcoûts importants, qu'elle soit internationale ou qu'elle se déroule sur le territoire français. En complément de l'accompagnement financier proposé par les programmes européens et les collectivités régionales, un ajustement des règles d'allocation des crédits de l'État dédiés à la mobilité académique est à envisager pour inciter davantage les apprenants à construire leur projet de mobilité.

**➔ Ajuster le dispositif d'accompagnement financier de la DGER et l'articuler avec les diverses autres sources de financements**

### **2.2.2 La construction des partenariats internationaux**

La mobilité académique des apprenants suppose la mise en œuvre de partenariats internationaux entre établissements. L'expérimentation montre que les équipes pédagogiques peinent à identifier des établissements européens susceptibles de devenir leurs partenaires. Plusieurs obstacles sont à lever pour favoriser des dynamiques croisées entre établissements français et européens.

Ainsi, la taille des établissements français et le nombre de jeunes concernés par une éventuelle mobilité sont peu favorables au développement de partenariats bilatéraux. Un groupement d'établissements, de type consortium ou structuré au sein d'une plate-forme régionale, dispensant la même option du BTSA, peut constituer une réponse adaptée pour intéresser des partenaires étrangers de l'enseignement supérieur. Une telle organisation permettrait d'identifier plus facilement une personne ressource aux compétences affirmées, notamment linguistiques, et d'orienter son emploi vers le développement international au niveau du groupement d'établissements. Par ailleurs, cela faciliterait la levée de financements groupés pour la mobilité des étudiants et, dans un second temps, l'engagement de partenariats stratégiques européens dont l'objet serait une ingénierie pédagogique partagée en faveur d'une reconnaissance harmonisée et améliorée des diplômes de l'enseignement court.

**➔ Favoriser l'émergence de démarches collectives en vue d'une meilleure visibilité des établissements et de la formation BTSA**

La méconnaissance générale, aux différents niveaux de l'enseignement agricole français, des systèmes européens d'enseignement nécessite de dresser une cartographie de l'enseignement supérieur court en Europe, qui précisera les compétences visées par les diplômes, ainsi que leurs modes de certification, et identifiera les établissements avec lesquels des partenariats seraient possibles. Cet outil sera également utile aux acteurs pour améliorer la visibilité et la lisibilité du BTSA par les partenaires potentiels.

**➔ Établir une cartographie de l'enseignement agricole supérieur court européen**

La construction des projets de mobilité académique, trop souvent portée dans les établissements par une seule personne, nécessite un travail d'ingénierie conséquent, qui appelle de réelles compétences. Il est souhaitable d'accompagner les établissements afin qu'ils professionnalisent en leur sein une personne, et si possible une équipe d'enseignants et de formateurs, à même d'impulser et de faire vivre de façon pérenne les projets internationaux.

Des actions de formation continue dans le domaine de l'ouverture à l'international sont proposées aux enseignants et formateurs au niveau national ou régional mais impliquent trop souvent un public limité. En complément, des sessions permettant de mutualiser les expériences réussies et les outils d'ores et déjà déployés par les établissements pourraient être organisées en lien étroit avec les services de la DGER concernés (BEFS, BRECI, MAPAT). Ces formations mobiliseraient utilement l'expertise des chargés de mission Europe et des animateurs des réseaux géographiques.

Le montage des projets, comme le suivi de la mobilité des jeunes, est chronophage. La volonté de déployer une politique ambitieuse de mobilité interroge la reconnaissance institutionnelle des compétences et du travail déployé par ces référents.

**➔ Professionnaliser les personnes ressources et reconnaître leur travail dans leur service d'enseignement**

Les établissements d'enseignement supérieur de l'enseignement agricole ont construit un savoir-faire manifeste en matière de mobilité académique de leurs étudiants. Ces structures, d'ores et déjà investies dans

des accords pédagogiques internationaux, sont à même de faciliter l'identification par les établissements d'enseignement technique des diplômés et des interlocuteurs potentiels correspondant à leur domaine d'intervention. Au-delà des informations et analyses apportées, ils peuvent accompagner la mise en réseau des établissements techniques avec certains de leurs partenaires et les aider à développer leurs compétences en ingénierie de la mobilité internationale.

La création, par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, de l'institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAV2F) et l'émergence de consortiums réunissant établissements techniques et supérieurs renforcent les possibilités de rapprochement et de collaboration.

**➔ Renforcer les collaborations entre établissements d'enseignement supérieur et établissements techniques**

### **2.2.3 La valorisation des compétences acquises lors d'une mobilité**

Le développement de la mobilité des apprenants repose dans l'enseignement supérieur sur un principe de confiance réciproque entre les établissements partenaires. Ce principe fonde notamment les pratiques d'évaluation et de reconnaissance des acquis. Il en facilite la mise en œuvre.

Dans le cadre de l'expérimentation, les initiatives des établissements ont pu être freinées par leur recherche d'une adéquation rigoureuse entre les objectifs de formation visés en France et ceux qui seraient proposés au jeune par le partenaire étranger. Cette posture exigeante, qui concerne également les modalités d'évaluation, induit un lourd travail d'ingénierie pédagogique que les établissements d'accueil sont peu enclins à mettre en œuvre, au regard du nombre restreint de mobilités envisagées. À terme, la réglementation doit permettre l'attribution au partenaire étranger de prérogatives réelles en matière d'évaluation, conformément aux recommandations du processus de Bologne qui visent une reconnaissance réciproque des certifications. Ces nouvelles conditions, par lesquelles l'évaluation liée à la formation assurée par l'établissement partenaire serait pleinement confiée à ce dernier, participeraient également à lever les freins culturels de certaines équipes pédagogiques, qui craignent parfois que l'enseignement et l'évaluation réalisés par le partenaire soient en décalage ou en deçà du niveau d'exigence attendu.

**➔ Envisager la mobilité dans une perspective de relation de confiance entre partenaires, adapter le cadre réglementaire et déléguer à l'établissement partenaire la validation des capacités acquises**

La réalisation d'un semestre de formation dans un établissement étranger demande une maturité certaine, que seule une minorité d'étudiants a acquise en début de seconde année après le baccalauréat. Dans un cursus d'enseignement supérieur long, les mobilités académiques sont généralement réalisées en dernière année de licence ou durant le cycle Master. Dans la perspective d'une poursuite d'études, le cursus BTSA constitue plutôt une étape propice pour la préparation d'une mobilité académique semestrielle, dont la réalisation serait différée en licence professionnelle ou en Master.

Il serait donc pertinent d'engager les étudiants en BTSA dans des mobilités académiques plus courtes, d'une durée de un à trois mois, et dont les enjeux seraient moindres. Au même titre, la réalisation à l'étranger par un groupe d'étudiants d'unités de certification courtes, adossées par exemple aux objectifs d'un module d'initiative locale (MIL), est à encourager.

**➔ Privilégier des mobilités académiques courtes, individuelles ou collectives, adossées à des unités de certification**

Le référentiel de certification du BTSA intègre des capacités psychosociales que les apprenants peuvent particulièrement renforcer et valoriser à l'occasion de leur mobilité à l'étranger. Certains modules, tels le module M11 « accompagnement du projet personnel et professionnel », constituent des espaces privilégiés pour l'acquisition de ces compétences dans un contexte international. La réflexion qui s'engage sur l'évolution des référentiels de certification des BTSA est l'occasion de préciser la place donnée à ces

compétences transversales et de lever les ambiguïtés actuelles (relation entre le module M11 et la certification).

**➔ Valoriser les compétences transversales acquises lors d'une mobilité, académique ou en entreprise**

Depuis trois ans, la mobilité nationale ne s'est pas développée. Cet objectif est délicat à atteindre sans une réelle volonté des établissements pour faciliter des échanges réciproques de leurs jeunes. Ceux-ci ne sont pas spontanément convaincus de la plus-value apportée, hormis dans le cas de l'option viticulture-œnologie au sein de laquelle certains jeunes souhaitent découvrir des pratiques et savoirs de différentes régions de production.

Une certaine convergence entre les rubans de formation et d'évaluation des établissements serait favorable à la mobilité des apprenants, mais d'autres leviers apparaissent essentiels :

- valoriser les possibilités offertes par certains modules, tels que le MIL, pour inciter à la mobilité,
- accompagner l'étudiant dans la définition et la construction de son propre projet de parcours de formation,
- faciliter les conditions matérielles d'accueil des apprenants dans l'établissement partenaire afin de limiter les surcoûts engendrés, en l'absence d'un dispositif financier spécifique.

**➔ Encourager la mobilité nationale lors du cursus des étudiants et des apprentis**

## **2.3- La reconnaissance des acquis**

### **2.3.1 L'acquisition progressive du diplôme**

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt votée en octobre 2014 précise dans l'article 60 :

« L'organisation des diplômes mentionnés au troisième alinéa permet leur acquisition progressive et, à cet effet, la délivrance d'une attestation validant les acquis de ceux qui ont suivi la formation qui y prépare. Cette attestation détermine le niveau des connaissances et des capacités acquises et peut prendre la forme d'unités capitalisables. Les modalités d'utilisation de cette attestation en vue d'une obtention ultérieure du diplôme sont précisées par décret. » ;

Dans le cadre de la semestrialisation, la validation des acquis chaque semestre permet de fait une acquisition progressive du diplôme. L'entrée rapide dans la certification lors du parcours en deux ans semble profitable aux apprenants, en particulier les plus fragiles, en imposant une « mise au travail » rapide et en sécurisant les acquis. Ce dispositif favorise l'engagement précoce et l'investissement des apprenants, lesquels apprécient la validation progressive, par semestre, des capacités du diplôme.

**➔ Considérer la reconnaissance des acquis semestriels comme une mise en œuvre de l'acquisition progressive du diplôme inscrite dans la loi**

Si l'expérimentation a pu effectivement permettre une acquisition progressive du diplôme sur deux ans, un dispositif étendu doit garantir l'atteinte de capacités attestées par le diplôme à chaque semestre et ce dès le premier semestre. Cela suppose une organisation du référentiel de certification et des apprentissages qui le permette. Actuellement, des situations paradoxales peuvent apparaître pour des capacités qui exigeraient la fin du cursus pour être validées globalement (langues vivantes par exemple).

La résolution de tels paradoxes au travers de capacités de niveaux intermédiaires ne peut constituer une solution satisfaisante dans la mesure où ces niveaux n'obtiendraient pas de reconnaissance professionnelle ou sociale. L'attribution d'ECTS relatifs aux temps de formation constitue certes une objectivation de la semestrialisation, mais ne peut constituer à elle seule une réponse en terme d'acquisition progressive du diplôme, que seule l'évaluation permet de valider.

Des questions, en particulier d'ordre réglementaire, demeurent, et appellent une clarification et/ou un renforcement des textes. Il s'agit, en particulier :

- de l'adaptation du cursus à la notion d'étanchéité des semestres : un semestre non validé peut sous conditions, selon la préconisation du conseil de classe et la décision du jury (article 8 de l'arrêté du 24 avril 2012), donner lieu ou non à la poursuite dans le semestre suivant. En cas d'ajournement, le candidat peut être placé hors formation pour un semestre. Cette disposition n'est pas de nature à prévenir le décrochage scolaire d'autant qu'il n'est pas fait obligation d'accompagnement des étudiants placés dans cette situation. À ce sujet il importe de bien distinguer les attributions de l'établissement et du jury dans les prises de décisions ;
- des conditions limitant à un seul semestre le redoublement au cours du cursus (article 7 de l'arrêté du 24 avril 2012). Dans ce dispositif, la durée maximale d'obtention du diplôme est donc de 5 semestres contre 6 semestres dans le dispositif classique, ce qui peut nourrir un sentiment d'iniquité ;
- de la durée de validité des acquis pour l'attribution du diplôme en cas d'interruption du cursus. Cette question doit être mise en relation avec la durée de validité des UE, mais aussi avec les pratiques mises en œuvre dans le cadre de la formation continue et de la VAE ;
- de la reconnaissance des acquis antérieurs ou d'équivalences pour l'attribution d'UE ou de parties de diplômes ;
- des conditions consenties aux étudiants engagés dans un double cursus leur permettant de valoriser au mieux leur temps de formation

**→ Préciser réglementairement les conditions de parcours pour les apprenants pendant et au-delà de la formation initiale, en prévenant les risques de décrochage**

### ***2.3.2 La délivrance des attestations d'acquis en vue d'une reconnaissance sociale***

Vue sous l'angle de la formation continue tout au long de la vie, la délivrance des attestations d'acquis nécessite une gestion performante répondant à des exigences de clarté pour faciliter la reconnaissance et de traçabilité pour une mobilisation à long terme.

Des outils de collecte et de gestion de données existent (INDEXA par exemple), mais ils doivent pouvoir fonctionner en cohérence pour répondre à de nouveaux besoins : délivrance des acquis, des suppléments au diplôme, des ECTS, ... Il importe aussi de bien préciser qui est habilité à délivrer ces attestations : établissements, services régionaux ou services centraux.

**→ Mettre en cohérence les outils disponibles pour le suivi et la délivrance des attestations d'acquis**

### ***2.3.3 Les acquis professionnels en vue de l'insertion***

Une qualification acquise et reconnue est un facteur fondamental de l'insertion en milieu professionnel. Différentes études montrent l'avantage de l'obtention du diplôme en matière de situation d'emploi, en terme d'accès comme de qualité de celui-ci.

Les BTS conservent généralement des conditions d'accès à l'emploi favorables même si la situation peut être plus difficile que précédemment<sup>5</sup>. Dans l'enseignement agricole, les taux nets d'emploi des diplômés BTSA, quoique variables selon les options, montrent une insertion professionnelle satisfaisante<sup>6</sup>.

Le diplôme délivré doit conserver sa valeur sur le marché du travail et rendre compte avec clarté des capacités (ou compétences) acquises.

Or, dans le cas de l'expérimentation, si les unités d'enseignement reposent bien sur l'énonciation des capacités visées dans chacune d'elles, les combinaisons proposées par les établissements dans ces unités tout comme les possibilités multiples de compensations entre épreuves et unités, ne rendent pas toujours compte d'acquis lisibles et significatifs, en particulier dans le domaine professionnel.

L'écriture du référentiel de certification, les constructions possibles des unités d'enseignement, la prise en compte des résultats des épreuves pour l'attribution des unités puis des semestres doivent donc être clarifiés dans l'objectif de rendre compte plus distinctement des capacités acquises.

Ces éléments sont aussi à raisonner dans le cadre des nouvelles orientations de la loi de mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui introduit la notion de blocs de compétences<sup>7</sup> pour l'organisation des formations afin de les rendre éligibles au compte personnel de formation.

**➔ *S'assurer de la lisibilité et de la reconnaissance des capacités professionnelles acquises en vue de l'insertion professionnelle des diplômés BTSA***

La reconnaissance des capacités acquises ne peut être que renforcée et légitimée par une implication des professionnels dans la formation (stages, périodes en entreprise pour l'apprentissage notamment) et dans la certification. Cependant leur place et l'importance de leur participation mérite d'être précisées.

Des outils de communication entre établissements et professionnels doivent formaliser clairement ce qui est attendu des périodes en milieu professionnel et permettent un suivi utile aux étudiants, aux maîtres de stage et aux enseignants.

Il semble justifié que les professionnels contribuant à la formation puissent aussi être mobilisés pour l'évaluation. En construisant à dessein des grilles bien critériées, il est possible d'associer plus largement des professionnels à la phase d'évaluation. Pour autant, la notation, qui requiert de bonnes conditions et une expérience qu'acquière les enseignants et les formateurs, peut rester dans les attributions, partagées ou non, de ces derniers.

**➔ *Mobiliser davantage les professionnels dans la formation et la certification***

---

<sup>5</sup> Enquête CEREQ « Génération 2010 » - 2014

<sup>6</sup> Taux net d'emploi des sortants diplômés BTSA 2013 = 76,6% ; de 90,5% BTSA ACSE à 57,8 en BTSA GPN - Enquête AgroSup Dijon EDUTER 2014 : L'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants des formations initiales scolaires de l'enseignement agricole.

<sup>7</sup> Les articles [L6323-6](#), [R6323-8](#) et [R6423-3](#) du code du travail stipulent que parmi les formations éligibles au CPF (Compte personnel de formation) figurent « Les formations sanctionnées par une certification enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles prévu à l'article [L335-6](#) du code de l'éducation ou permettant d'obtenir une partie identifiée de certification professionnelle, classée au sein du répertoire, visant à l'acquisition d'un bloc de compétences. »



### III- La place et la reconnaissance des BTSA dans l'enseignement supérieur

#### 3.1 Les parcours de réussite dans l'enseignement supérieur court

L'allongement des études est une tendance de fond et la réforme de la voie professionnelle, en particulier, a développé l'ambition des élèves pour une poursuite de leur cursus, notamment en BTS. L'enseignement agricole constate cette tendance. Les résultats dans les filières courtes de l'enseignement supérieur démontrent les possibilités de réussite de ces candidats. Il s'agit à la fois d'un enjeu pour la société et d'un défi pour les établissements d'enseignement.

Dans un contexte en évolution dans l'enseignement supérieur et dans ses liens avec l'enseignement secondaire, dans un continuum affiché bac – 3 / + 3, les préoccupations en matière de sécurisation des parcours s'affirment dorénavant comme des enjeux importants. Cette politique s'exprime, tant au niveau de l'orientation que dans la mise en œuvre des enseignements et les modalités de travail proposées aux étudiants. La semestrialisation des enseignements, une approche par les compétences, l'accompagnement des étudiants en sont des composantes qui sont à l'œuvre dans l'expérimentation menée pour les BTSA.

➔ *S'inscrire résolument dans la stratégie menée par l'enseignement supérieur en matière de réussite scolaire et éducative*

Si l'instauration du baccalauréat professionnel en trois ans a amené une proportion plus importante de jeunes à poursuivre leurs études, le pourcentage de bacheliers professionnels intégrant *in fine* une formation BTSA reste encore modeste<sup>8</sup>. Il s'agit pourtant du cycle de l'enseignement supérieur qui constitue une suite logique dans un secteur professionnel donné et qui est considéré comme la meilleure voie de réussite pour ces publics. Dans certaines options, les perspectives favorables d'insertion dès l'obtention du baccalauréat professionnel peuvent dissuader les jeunes de la poursuite d'études. Par ailleurs, la représentation qu'ils se font de l'enseignement supérieur et de leur capacité à s'y intégrer conduisent à une forme d'autosélection, en dissuadant certains jeunes de se projeter dans une poursuite d'études.

Dans la promotion 2012/2014 des classes expérimentales<sup>9</sup> du BTSA, les bacheliers professionnels représentaient 38% des recrutements (scolaires et apprentis)<sup>10</sup> (et 36% des diplômés), à côté d'autres diplômés (enseignement général ou technologique) de l'enseignement agricole ou de l'éducation nationale, voire de l'enseignement supérieur.

Alors que la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche (Loi ESR) de 2013 prévoyait des pourcentages minimaux dans les sections de techniciens supérieurs pour les bacheliers professionnels, l'accueil de ces bacheliers doit continuer d'être conforté en BTSA même si les équipes y sont parfois réticentes au titre d'une perte supposée de niveau d'excellence de la formation, particulièrement dans certaines options. Cela ne suppose en rien par ailleurs que les élèves venant de l'enseignement général ou technologique soient exclus de ces formations, mais qu'au contraire, soit maintenue une diversité d'origine des apprenants, cette diversité étant aussi garante de possibilités plus grandes de réussite pour tous.

Néanmoins cette réussite ne pourra être effective sans engager de façon généralisée une réflexion sur les évolutions des pratiques pédagogiques, de nouvelles modalités de travail plus axé sur l'accompagnement personnalisé, des démarches pertinentes de recherche ou de projet, des dispositifs d'aide,...

➔ *Conforter un accueil diversifié des publics bacheliers en BTSA et favoriser leur réussite quel que soit leur diplôme initial*

---

<sup>8</sup> parmi les élèves de terminales professionnelles en 2014/2015 (voie scolaire uniquement), ils sont 13% à intégrer une classe de BTSA l'année suivante (Données DGER-PSSI 2016).

<sup>9</sup> d'après les déclarations des établissements, avec des variations importantes selon chacune des 3 options (cf rapport Etape 2 de l'évaluation de l'expérimentation 2014/2015)

<sup>10</sup> parmi les étudiants de 1<sup>ère</sup> année de BTSA en 2015/2016 (voie scolaire uniquement), 30% proviennent d'une terminale professionnelle agricole (Données DGER-PSSI 2016)

Il s'agit aussi d'institutionnaliser le suivi des apprenants. Les équipes doivent se doter d'outils de suivi et de pilotage par rapport aux flux d'apprenants en fonction de leur formation antérieure. L'analyse de ces flux doit également faire partie des préoccupations du niveau régional comme du niveau national et ce de façon plus systématique, pour les jeunes de la voie scolaire mais aussi pour ceux de l'apprentissage compte tenu de l'importance en nombre des jeunes concernés dans l'enseignement agricole, secondaire et supérieur.

➔ *Assurer le suivi des populations (scolaires et apprentis) grâce à des outils de pilotage adaptés*

L'organisation semestrielle peut être aussi l'occasion de favoriser des parcours éventuellement moins linéaires et plus individualisés, en permettant des passerelles entre des formations, y compris en dehors de l'enseignement agricole ou en aménageant des parcours spécifiques. La semestrialisation peut être – doit être – une bonne occasion pour qu'un échec à un semestre ou le choix d'une réorientation n'oblige pas au redoublement d'une année entière. Cela suppose non pas une organisation compatible *a priori* entre les formations mais plutôt la possibilité de reconnaître les acquis de façon individualisée. Il s'agit d'une nouvelle – et plus délicate – façon d'appréhender la certification et les parcours des apprenants, qui se développe progressivement dans l'enseignement supérieur et adaptable pour l'enseignement agricole.

➔ *Profiter de l'organisation semestrielle pour favoriser des parcours de réussite en permettant les réorientations*

### 3.2 Les possibilités de poursuites d'étude après le BTSA

Alors que les possibilités d'insertion professionnelle sont satisfaisantes pour les BTSA<sup>11</sup> et que ce diplôme conserve une bonne image, un peu plus de 50% des sortants diplômés poursuivent ensuite des études avec des variations importantes selon les options<sup>12</sup> (de moins de 30% à près de 70%). Pour les options concernées par l'expérimentation, on constate ces mêmes variations.

	% de sortants diplômés BTSA 2013 poursuivant des études en 2014 (tous établissements)
Anabiotec	62%
Technico-commercial	45%
Viticulture-oenologie	58%

Si dans les classes en expérimentation, les étudiants mentionnaient que l'organisation semestrielle et la délivrance d'ECTS leur paraissait faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, les enquêtes réalisées pour les sortants diplômés 2014 montrent des chiffres assez comparables par rapport aux autres classes non expérimentales de la même option<sup>13</sup>.

<sup>11</sup> voir paragraphe 2.3.3

<sup>12</sup> Enquête AgroSup Dijon EDUTER 2014 : L'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants des formations initiales scolaires de l'enseignement agricole (2013)

<sup>13</sup> Enquête AgroSup Dijon Eduter Ingénierie – Octobre 2015 : Le devenir à 7 mois des diplômés BTSA dans le cadre de l'expérimentation LMD - résultats à prendre avec prudence : effectifs faibles et fluctuants d'une année à l'autre, taux de réponse à l'enquête faible et variable selon les options

#### Part des poursuites d'études

	Poursuite d'études		Arrêt des études		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
ANABIOTEC Expérimental	42	59,2%	29	40,8%	71	100,0%
Autres ANABIOTEC	149	60,3%	98	39,7%	247	100,0%
Technico-commercial Expérimental	21	34,4%	40	65,6%	61	100,0%
Autres Technico-commercial	168	40,8%	244	59,2%	412	100,0%
Viticulture Œnologie Expérimental	24	54,5%	20	45,5%	44	100,0%
Autre Viticulture Œnologie	44	50,6%	43	49,4%	87	100,0%
<b>Total BTSA expérimentaux</b>	<b>87</b>	<b>49,4%</b>	<b>89</b>	<b>50,6%</b>	<b>176</b>	<b>100,0%</b>
Rappel ensemble BTSA	3545	48,4%	3782	51,6%	7327	100,0%

De façon globale, il faut considérer que la poursuite d'études après le BTSA doit être envisagée comme une possibilité pour une part significative des jeunes en formation, part qui pourrait se renforcer dans le cadre d'une organisation semestrialisée de l'ensemble des formations BTSA.

#### ➔ *Permettre aux jeunes diplômés BTSA, quelle que soit leur origine, d'envisager une poursuite d'études supérieures*

L'accès à un niveau II après un BTSA est cohérent avec les évolutions du marché du travail et le recrutement de cadres intermédiaires à bac + 3 dans certains secteurs. Pour autant, il ne s'agit pas d'une généralisation et le BTS, diplôme de niveau III, conserve souvent son attractivité pour les employeurs.

Les licences professionnelles constituent l'une des possibilités de poursuite après le BTSA, souvent choisie, avec une offre d'environ 200 licences proposées en partenariat avec des établissements d'enseignement agricole. Parfois décriée du fait qu'elle n'amènerait pas à un niveau de responsabilité et de rémunération supérieur à celui qu'obtiendrait un bac + 2, la licence professionnelle conserve un pouvoir d'attraction pour les diplômés BTSA qui y voient aussi la possibilité de gagner en maturité.

D'autres possibilités sont offertes à ces étudiants de BTSA comme les 12 classes préparatoires ATS Bio (dont 10 ouvertes en lycée agricole) permettant l'accès aux écoles d'ingénieur ou vétérinaire en préparant le concours C. L'expérimentation engagée pour permettre à des bacheliers professionnels de réaliser un parcours sécurisé sur trois années en vue de la préparation du concours C (avec deux ans de formation renforcée en BTSA dans une classe à effectif réduit avant d'intégrer la classe préparatoire) constitue également une opportunité dont il faudra mesurer l'impact.

De nouvelles opportunités s'ouvrent pour des formations à bac + 3 : diplôme de Bachelor sur le modèle anglo-saxon, diplôme d'assistant-ingénieur dans les écoles d'ingénieurs, avec l'objectif affiché de le destiner en priorité aux bacheliers professionnels. Le panorama de l'enseignement supérieur court est en train de fortement évoluer et l'enseignement agricole doit intégrer ces évolutions dans les parcours offerts aux jeunes bacheliers et techniciens supérieurs qu'il forme.

Enfin, il convient également de considérer les possibilités de parcours non linéaires en vue de l'acquisition d'un diplôme, les réorientations et les reprises d'études possibles (notamment via l'alternance) en vue d'améliorer l'insertion professionnelle ultérieure, qui passe notamment par le développement de passerelles qu'il faudra favoriser.

Ce panorama mouvant engage à envisager les modifications d'organisation des BTSA (modularisation, semestrialisation, capitalisation,...) et l'intégration du projet personnel et professionnel de l'étudiant (attestation d'acquis, valorisation du supplément au diplôme...) en regard des évolutions de l'enseignement supérieur.

#### ➔ *Promouvoir les passerelles et les partenariats avec l'enseignement supérieur agricole en vue de parcours variés des diplômés BTSA*

## Conclusion

Les analyses menées par l'Inspection de l'enseignement agricole depuis le début de l'expérimentation pour inscrire le BTSa dans l'espace européen de l'enseignement supérieur ont montré l'intérêt des principes de semestrialisation et de reconnaissance d'acquis tout au long du parcours. Elles ont aussi fait apparaître les difficultés rencontrées pour mettre en œuvre ces principes, qui imposent un investissement important des équipes et qui bouleversent l'organisation en place.

Au travers de l'accord qu'ils ont donné pour poursuivre l'expérimentation au-delà des trois années initiales, les établissements concernés ont indiqué tout l'intérêt qu'il portait à ce dispositif. Les acteurs et partenaires nationaux rencontrés par les inspecteurs ont aussi affiché leur intérêt pour un dispositif de semestrialisation et de reconnaissance d'acquis tout au long du parcours. L'attente d'une extension, d'une « généralisation » des principes de l'expérimentation BTSa est perceptible.

L'implication importante des différents acteurs, au sein des établissements comme des jurys, dans le déroulement de l'expérimentation, au travers des solutions testées, des ajustements proposés comme des analyses formulées, a permis de dégager des points de vigilance pertinents et d'apporter des recommandations pour la suite.

L'évaluation conduite par l'Inspection permet ainsi de dessiner les contours d'un dispositif de BTSa original, issu de l'expérimentation et applicable à l'ensemble des établissements et des voies de formation.. Les propositions de l'Inspection vont en effet dans le sens de la définition d'un nouveau cadre, différent de la situation antérieure mais aussi de celui de l'expérimentation. Des ajustements sont indispensables sur un plan technique et réglementaire. Ils impliquent qu'ils soient pensés de façon systémique afin que les adaptations nécessaires soient mises en cohérence.

C'est dans cette optique que sont formulées les recommandations de ce rapport. Elles sont organisées autour de cinq axes :

- Un nouveau cadre qui garantit la valeur et la reconnaissance du diplôme ;
- Des activités nouvelles et reconnues confiées aux différents acteurs ;
- Une stratégie plus affirmée en faveur de la mobilité des apprenants ;
- Une reconnaissance et une valorisation des acquis des apprenants confortées dans une optique de formation tout au long de la vie ;
- Une démarche volontariste pour faciliter les parcours de réussite sociale et professionnelle.

Ces recommandations ne sauraient occulter néanmoins les difficultés qui pourront être rencontrées pour appliquer cette extension à toutes les options du BTSa et à tous les établissements. Certains acteurs ont déjà manifesté sur la question des positions tranchées. Si beaucoup y sont favorables, d'autres y sont fortement opposés. Si les lignes de force dessinées par un tel dispositif se projettent vers ce qui constitue l'évolution des systèmes de certification et de formation à l'international, son acceptabilité est encore parfois à établir, compte tenu des modifications importantes qu'il entraîne dans les pratiques d'enseignement et dans les organisations.

Compte tenu de cet élément important, mais également des travaux conséquents à conduire pour une éventuelle « généralisation » (notamment la ré-écriture des référentiels de certification, l'accompagnement et la formation des personnels, etc.), le calendrier global de déploiement, si une telle décision était prise, devrait être conçu en prenant en compte l'ensemble de ces paramètres.

Les orientations législatives actuelles en matière de valorisation des acquis et de parcours, les rapports et études récents portant sur les poursuites d'études des bacheliers, les adaptations des formations dans l'enseignement supérieur ou les dispositifs envisagés en matière de formation continue vont largement dans

le sens d'une organisation des formations adaptée au développement de parcours diversifiés et à la capitalisation des acquis.

Les enseignements tirés de l'expérimentation offre l'opportunité de construire un cadre nouveau, adapté à ces enjeux, pour les BTS de l'enseignement agricole et d'inscrire résolument ce diplôme dans l'espace de l'enseignement supérieur européen.

## **RECOMMANDATIONS :**

### **Un nouveau cadre qui garantit la valeur et la reconnaissance du diplôme**

Fournir un cadre de référence opératoire afin de garantir la valeur nationale du diplôme

Proposer une structuration lisible du référentiel de certification en vue de la mise en œuvre des évaluations dans une temporalité semestrielle

Renforcer la responsabilité des établissements en matière d'évaluation tout en favorisant des pratiques mutualisées

Fixer un nouveau cadre réglementaire du contrôle et de la régulation des examens s'appliquant aux BTSA

### **Des activités nouvelles et reconnues confiées aux différents acteurs**

Reconnaître les fonctions et activités nouvelles générées par la semestrialisation au sein des établissements

Professionaliser les personnes ressources en matière de mobilités et reconnaître leur travail dans leur service d'enseignement

Redéfinir les missions et activités des acteurs impliqués dans le contrôle et la régulation en vue de la délivrance du diplôme

### **Une stratégie plus affirmée en faveur de la mobilité des apprenants**

Mettre en œuvre la stratégie nationale en définissant un plan d'action pour la mobilité des étudiants et des enseignants, en cohérence avec les recommandations européennes

Organiser une coordination entre les acteurs et un suivi national de la mise en œuvre du plan d'action, assurés par la DGER

Réaffirmer la mission d'appui aux établissements confiée aux animateurs de réseaux géographiques européens

Ajuster le dispositif d'accompagnement financier de la DGER et l'articuler avec les diverses autres sources de financements

Favoriser l'émergence de démarches collectives en vue d'une meilleure visibilité internationale des établissements et de la formation BTSA

Etablir une cartographie de l'enseignement agricole supérieur court européen

Renforcer les collaborations entre établissements d'enseignement supérieur et établissements techniques

## **Une reconnaissance et une valorisation des acquis des étudiants confortées, dans une optique de formation tout au long de la vie**

Considérer la reconnaissance des acquis semestriels comme une mise en œuvre de l'acquisition progressive du diplôme inscrite dans la loi

Préciser réglementairement les conditions de parcours pour les étudiants pendant et au-delà de la formation initiale, en prévenant les risques de décrochage

Mettre en cohérence les outils disponibles pour le suivi et la délivrance des attestations d'acquis

S'assurer de la lisibilité et de la reconnaissance des capacités professionnelles acquises en vue de l'insertion professionnelle des diplômés BTSA

Mobiliser davantage les professionnels dans la formation et la certification

Envisager la mobilité dans une perspective de relation de confiance entre partenaires, adapter le cadre réglementaire et déléguer à l'établissement partenaire la validation des capacités acquises

Privilégier des mobilités académiques courtes, individuelles ou collectives, adossées à des unités de certification

Valoriser les compétences transversales acquises lors d'une mobilité, académique ou en entreprise

Encourager la mobilité nationale lors du cursus des étudiants et des apprentis

## **Une démarche volontariste pour faciliter les parcours de réussite sociale et professionnelle**

S'inscrire résolument dans la stratégie menée par l'enseignement supérieur en matière de réussite scolaire et éducative

Conforter un accueil diversifié des publics bacheliers en BTSA et favoriser leur réussite quelque soit leur diplôme initial

Assurer le suivi des populations (scolaires et apprentis) grâce à des outils de pilotage adaptés

Profiter de l'organisation semestrielle pour favoriser des parcours de réussite en permettant les réorientations

Permettre aux jeunes diplômés BTSA, quelle que soit leur origine, d'envisager une poursuite d'études supérieures

Promouvoir les passerelles et les partenariats avec l'enseignement supérieur agricole en vue de parcours variés des diplômés BTSA

Impliquer et responsabiliser davantage les étudiants dans le déroulement de leur parcours

## Annexe 1 : Entretiens réalisés par les inspecteurs(trices)

Personnes rencontrées	Champs de questionnement
DGER / Sous-direction ES / BFES : Jérôme COPPALE, Anne COILLAND, Françoise d'EPENOUX, Marie AZEMA	Enjeux de l'expérimentation.
DGER / Sous-direction EDC : Philippe CUCURRU	Services des personnels et moyens de fonctionnement des établissements en liaison avec la semestrialisation
DGER / Sous-direction RICI / BRECI : Bertrand WYBRECHT	Enjeux et politique/ stratégie en matière d'ouverture à l'internationale, de reconnaissance des diplômes dans l'espace européen et d'appui aux établissements
DGER / Sous direction POFE / BPP : Yvelyne GUEGUAN, Sandra AZOULAY	Enjeux en matière d'apprentissage et de formation continue
DGER / MAPAT : Véronique LEGUEN, Didier FERRASSE	Orientations nationales et possibilités d'accompagnement des enseignants pour leur professionnalisation dans la mise en œuvre de la mobilité et l'ingénierie pédagogique
DGER / Sous direction POFE / MEX : Michel LEVEQUE, Claudine LEVY	Évolution de la réglementation examens et du dispositif de contrôle et de régulation ; adaptation des outils
DRAAF- SRFD / Régions organisatrices examens :  Auvergne (TC) : Mme SPERAT (responsable examens), Mme MALLET (responsable des BTS TC)  Basse Normandie (ANABIOTEC) : Jean-Michel LEFEVRE  Aquitaine (VO) : Christine NOTREDAME	Evolution de la réglementation examens et adaptation des outils ; rôle des acteurs en région
CNCP : Brigitte BOUQUET (Rapporteur Général CNCP), Habib MARANDE (Expert ECVET)	Place du BTSA dans les certifications  Intégration du BTS dans l'espace européen de l'enseignement supérieur
Agence Erasmus+ Expert de Bologne : Sylvie BONICHON, Patrick BET (IGEN honoraire)	Expérimentation de l'EN sur la modularisation des formations BTS et leur inscription dans l'espace de l'enseignement supérieur
Région Centre / SRFD et DRIF : Anne-Claire BONHOURE (Adjointe au CSRFD), Gilles TATIN (DRIF)	Analyse de la réflexion et de l'expérimentation conduite en Région Centre sur le BTSA dans l'architecture européenne des diplômes et la

<p>Et représentants des établissements de Chartres : Peggy PARMENTIER (coordonnatrice BTSA ACSE); Alain BUSTIN (coordonnateur BTSA ACS); Arnaud LE GAC (coordonnateur BTSA STA); Alain DEVAILLY (coordonnateur BTSA STA)</p> <p>Et Montargis : Karine VALLEE (directrice adjoint); Véronique GREGOIRE-GAURY (coordonnatrice BTSA ACSE); Catherine ROUSSEAU (coordonnatrice BTSA); Sébastien BOULAY (coordonnateur BTSA GDEA); Dominique TANIQU (enseignante d'anglais, chargée de coopération internationale)</p>	<p>semestrialisation</p>
<p>Représentant des SRFD :Max LOUETTE (SRFD Champagne-Ardenne)</p>	<p>Point de vue sur la généralisation et les enjeux de la semestrialisation, inscription dans le processus de Bologne.</p>
<p>Présidente de l'association des directeurs d'établissements publics : Anne DETAILLE</p>	
<p>Association des directeurs de CFA-CFPPA (ANDIRACCP) :</p> <p>Laurent BEJOT (Directeur adjoint FPCA, EPLEFPA Rethel), Nicolas GROSCAUX, (Directeur CFA-CFPPA, EPLEFPA St Germain en Laye), Stéphanie KERMORGANT (Dir adjointe FPCA, EPL Tarn &amp; G), Manuel PARADA (Directeur CFA du Loir et Cher)</p>	
<p>ARF (Association des régions de France) :</p> <p>Jean RAINAUD (Conseiller éducation)</p>	
<p>CNEAP : Thierry DEDIEU, Charles JOSEPH</p>	
<p>UNREP: M BENISTANT</p>	
<p>UNMFREO : Serge CHEVAL (Directeur), Philippe TAPIN</p>	



## Annexe 2 : Eléments d'analyse des résultats de la deuxième promotion du BTSA LMD (source : DGER-PSSI – Indexa 2 )<sup>14</sup>

### I- Taux de réussite

Comme en 2014, les taux de réussite au BTSA dans le cadre de l'expérimentation sont supérieurs à ceux obtenus pour une même option par les établissements hors expérimentation.

A noter que pour 10 classes en expérimentation, le taux de réussite est en baisse par rapport à l'année dernière. A l'inverse, 6 établissements voient leurs résultats progresser. Les variations inter-annuelles par établissement peuvent être très marquées et influencer de façon notable les résultats globaux par option.

Tableau 1 : Comparaison des taux de réussite des étudiants (élèves et apprentis) diplômés à la session de juin 2015 des classes de BTSA en expérimentation et hors expérimentation

Diplôme préparé	Présents	Admis	Taux de réussite en 2015	Taux de réussite en 2014
BTSA ANABIOTEC Expérimental	165	145	87,9%	94,7%
BTSA ANABIOTEC	544	475	87,3%	85,2%
BTSA TC Expérimental	106	94	88,7%	93,8%
BTSA TC	1259	1001	79,5%	79,0%
BTSA VO Expérimental	105	89	84,8%	79,0%
BTSA VO	447	326	72,9%	70,3%

Tableau 2 : Comparaison du taux de réussite à l'examen des établissements en expérimentation aux sessions 2015 et 2014

Diplôme préparé	Etablissement	Présents	Admis	Taux de réussite en 2015	Taux de réussite en 2014
BTSA ANABIOTEC	CFA de Seine Maritime	21	19	90,5%	93,1%
	LEAP de Thillois	29	28	96,6%	94,1%
	LEAP de Corbie	34	27	79,4%	93,9%
	LEGTA Mamirolle	36	31	86,1%	97,2%
	LEGTPA Sainte Livrade	23	22	95,7%	95,2%
	LEGTA Vendôme	22	18	81,8%	94,1%
BTSA TC	Agritech Angers	15	13	86,7%	93,8%
	Antenne de Poisy du CFA régional	16	15	93,8%	96,6%
	CEFA de Montélimar	14	10	71,4%	93,8%
	Institut de Pecquencourt	19	19	100,0%	100,0%
	LEGTA Saintes	12	9	75,0%	82,6%
	LEGTPA Limoges	14	13	92,9%	92,3%
	MFR Midi-Pyrénées	16	15	93,8%	100,0%
BTSA VO	Antenne de Belleville du CFA régional	20	15	75,0%	78,3%
	LEGTPA Avize	30	28	93,3%	88,5%
	LEGTPA Bordeaux	37	31	83,8%	81,6%
	LEGTPA Nîmes	18	15	83,3%	53,8%

<sup>14</sup> Les résultats présentés ci-dessous concernent uniquement les candidats élèves ou apprentis (ont été exclus de la présente étude deux candidats en contrat de professionnalisation et un étudiant absent pour cause de longue maladie).

## II- Moyenne par admis

Alors qu'en 2014 les moyennes obtenues par admis dans les classes en expérimentation étaient sensiblement inférieures à celles obtenues dans les classes hors expérimentation, c'est l'inverse qui s'observe pour la session 2015. Cette année, par rapport aux classes hors expérimentation, la moyenne par admis dans les classes en expérimentation est supérieure de 0,58 en BTSA ANABIOTEC, 0,85 point en BTSA VO et 0,87 en BTSA TC.

En ce qui concerne les mentions obtenues, les écarts entre les classes en expérimentation et celles hors expérimentation sont nettement plus faibles qu'à la session 2014 pour laquelle la part des mentions « Bien » pour les options ANABIOTEC et VO était fortement réduite.

Tableau 3 : Comparaison des moyennes obtenues par admis pour les classes en expérimentation et hors expérimentation

Diplôme préparé	Etablissement	Nombre d'admis	Somme des moyennes des admis	Moyenne par admis en 2015	Moyenne par admis en 2014
	CFA de Seine Maritime	19	223,5	11,76	11,21
	LEAP de Thillois	28	346,2	12,36	12,21
	LEAP de Corbie	27	343,76	12,73	11,23
	LEGTA Mamirole	31	389,8	12,57	11,76
	LEGTPA Sainte Livrade	22	260,14	11,82	11,88
	LEGTA Vendôme	18	222,5	12,36	12,34
<b>BTSA ANABIOTEC Expérimental</b>		<b>145</b>	<b>1785,9</b>	<b>12,32</b>	<b>11,73</b>
<b>BTSA ANABIOTEC</b>				<b>11,74</b>	<b>12,46</b>
	Agritech Angers	13	152,42	11,72	12,35
	Antenne de Poisy du CFA régional	15	182,43	12,16	11,59
	CEFA de Montélimar	10	118,58	11,86	10,89
	Institut de Pecquencourt	19	226,8	11,94	11,92
	LEGTA Saintes	9	104,51	11,61	11,78
	LEGTPA Limoges	13	163,88	12,61	11,61
	MFR Midi-Pyrénées	15	172,77	11,52	11,88
<b>BTSA TC Expérimental</b>		<b>94</b>	<b>1121,39</b>	<b>11,93</b>	<b>11,71</b>
<b>BTSA TC</b>				<b>11,06</b>	<b>12,13</b>
	Antenne de Belleville du CFA régional	15	184,31	12,29	11,66
	LEGTPA Avize	28	328,45	11,73	10,86
	LEGTPA Bordeaux	31	363,24	11,72	11,88
	LEGTPA Nîmes	15	177,4	11,83	12,53
<b>BTSA VO Expérimental</b>		<b>89</b>	<b>1053,4</b>	<b>11,84</b>	<b>11,59</b>
<b>BTSA VO</b>				<b>10,99</b>	<b>12,45</b>

Tableau 4 : Répartition des admis selon la mention obtenue

Diplôme	Mention obtenue				Nombre d'admis
	Aucune	Assez bien	Bien	Très bien	
BTSA ANABIOTEC Expérimental	47,6%	40,7%	11,0%	0,7%	145
BTSA ANABIOTEC	41,5%	42,9%	13,3%	2,3%	475
BTSA TC Expérimental	53,2%	40,4%	6,4%	0,0%	94
BTSA TC	52,5%	34,5%	11,7%	1,3%	1001
BTSA VO Expérimental	62,9%	30,3%	6,7%	0,0%	89
BTSA VO	51,8%	28,5%	16,6%	3,1%	326

Tableau 5 : Répartition des admis selon la mention obtenue et la nature des apprenants

Nature des apprenants	Diplôme	Mention obtenue				Nombre d'admis
		Aucune	Assez bien	Bien	Très bien	
Apprentis	BTSA ANABIOTEC Expérimental	73,7%	21,1%	5,3%	0,0%	19
	BTSA ANABIOTEC	31,0%	51,7%	13,8%	3,4%	58
	BTSA TC Expérimental	40,0%	53,3%	6,7%	0,0%	15
	BTSA TC	51,5%	33,6%	13,6%	1,4%	369
	BTSA VO Expérimental	53,3%	33,3%	13,3%	0,0%	15
	BTSA VO	55,3%	26,4%	16,4%	1,9%	159
Elève	BTSA ANABIOTEC Expérimental	43,7%	43,7%	11,9%	0,8%	126
	BTSA ANABIOTEC	42,9%	41,7%	13,2%	2,2%	417
	BTSA TC Expérimental	55,7%	38,0%	6,3%	0,0%	79
	BTSA TC	53,2%	35,0%	10,6%	1,3%	632
	BTSA VO Expérimental	64,9%	29,7%	5,4%	0,0%	74
	BTSA VO	48,5%	30,5%	16,8%	4,2%	167

### III- Analyse du taux de réussite selon la nature de l'apprenant, son sexe et son âge

#### 1- Taux de réussite selon le statut de l'apprenant

A la session 2015, les écarts entre les élèves et les apprentis dans les classes en expérimentation sont compris entre 3 points (BTSA ANABIOTEC) et 12 points (BTSA VO) alors qu'en 2014, ils étaient très limités (en 2014, les résultats globaux en BTSA VO Expérimental avaient été très affectés par ceux du LEGTPA de Nîmes). Par ailleurs, les variations inter-annuelles du taux de réussite sont plus importantes chez les élèves que chez les apprentis. A noter que les résultats sur la population d'apprentis en expérimentation correspondent dans chaque option à un unique établissement, avec des effectifs inférieurs à 25.

Tableau 6 : Comparaison du taux de réussite selon la nature de l'apprenant

Diplôme préparé	Apprentis			Elève		
	Admis	Taux de réussite en 2015	Taux de réussite en 2014	Admis	Taux de réussite en 2015	Taux de réussite en 2014
BTSA ANABIOTEC Expérimental	19	90,5%	93,1%	126	87,5%	95,0%
BTSA ANABIOTEC	58	84,1%	82,7%	417	87,8%	85,6%
BTSA TC Expérimental	15	93,8%	96,6%	79	87,8%	93,0%
BTSA TC	369	79,7%	78,5%	632	79,4%	79,3%
BTSA VO Expérimental	15	75,0%	78,3%	74	87,1%	79,2%
BTSA VO	159	69,7%	66,1%	167	76,3%	75,4%

#### 2- Taux de réussite selon le sexe

En 2015, le taux de réussite des filles est supérieur à celui des garçons à la fois pour les classes en expérimentation et celles hors expérimentation et ce, dans les trois options étudiées.

Tableau 7 : Comparaison du taux de réussite selon le sexe

Diplôme	Fille			Garçon		
	Admis	Taux de réussite en 2015	Taux de réussite en 2014	Admis	Taux de réussite en 2015	Taux de réussite en 2014
BTSA ANABIOTEC Expérimental	99	89,2%	95,8%	46	85,2%	92,2%
BTSA ANABIOTEC	324	89,3%	85,9%	151	83,4%	83,9%
BTSA TC Expérimental	44	93,6%	96,8%	50	84,7%	91,0%
BTSA TC	503	81,9%	82,4%	498	77,2%	76,0%
BTSA VO Expérimental	30	88,2%	70,8%	59	83,1%	81,6%
BTSA VO	90	79,6%	72,9%	236	70,7%	69,2%

### 3- Taux de réussite suivant l'âge

En 2015, que ce soit pour les candidats de l'expérimentation ou pour ceux hors expérimentation, la décroissance habituelle du taux de réussite en fonction de l'âge ne s'observe pas de façon aussi nette qu'en 2014. A noter que pour les catégories d'âge « 22 ans » et « 23 ans et plus » les effectifs en expérimentation sont faibles (moins de 10 admis).

Tableau 8 : Comparaison du taux de réussite selon l'âge

Diplôme	Jusqu'à 19 ans			20 ans			21 ans		
	Admis	Tx réussite en 2015	Tx réussite en 2014	Admis	Tx réussite en 2015	Tx réussite en 2014	Admis	Tx réussite en 2015	Tx réussite en 2014
BTSA ANABIOTECH Expérimental	60	95,2%	100,0%	44	84,6%	95,7%	28	87,5%	97,7%
BTSA ANABIOTECH	196	91,2%	-	149	87,1%	90,5%	63	82,9%	84,4%
BTSA TC Expérimental	34	85,0%	100,0%	33	94,3%	95,7%	17	85,0%	89,1%
BTSA TC	298	81,9%	-	313	79,0%	83,7%	204	77,0%	80,2%
BTSA VO Expérimental	35	92,1%	100,0%	32	80,0%	75,0%	13	92,9%	86,7%
BTSA VO	104	81,9%	-	72	64,3%	69,8%	50	66,7%	72,7%

  

Diplôme	22 ans			23 ans et plus		
	Admis	Tx réussite en 2015	Tx réussite en 2014	Admis	Tx réussite en 2015	Tx réussite en 2014
BTSA ANABIOTECH Expérimental	7	70,0%	88,6%	6	75,0%	95,2%
BTSA ANABIOTECH	34	81,0%	73,6%	33	82,5%	88,6%
BTSA TC Expérimental	9	90,0%	96,4%	1	100,0%	100,0%
BTSA TC	97	81,5%	77,8%	89	77,4%	73,5%
BTSA VO Expérimental	6	100,0%	66,7%	3	42,9%	100,0%
BTSA VO	25	61,0%	67,1%	75	81,5%	61,2%

#### IV- Analyse du taux de réussite en fonction de l'origine scolaire du candidat

L'analyse du taux de réussite en fonction de l'origine scolaire du candidat a été limitée à la population en expérimentation du fait de la nécessité de recherches complémentaires sur les origines scolaires. En effet, dans l'édition 104 d'Indexa 2, le diplôme précédemment obtenu est renseigné de manière déclarative et pas pour l'ensemble des candidats (111 données manquantes pour la population en expérimentation – cf. tableau 9).

Tableau 9 : Résultats à l'examen en fonction du diplôme précédent renseigné dans Indexa 2

Diplôme précédent	ANABIOTECH		Technico-commercial		Viticulture-Œnologie	
	Admis	Ajournés	Admis	Ajournés	Admis	Ajournés
Bac général	36		7	1	38	4
Bac technologique – STAV	10	1	12		18	4
Bac professionnel agricole	19	9	35	7	7	5
Bac technologique (EN)	31	4	5		3	
Bac professionnel (EN)	2		2		1	
BTSA / DUT					4	
Non renseigné	47	6	33	4	18	3
	109	20	87	11	51	12

Afin de compléter et de valider les données renseignées dans Indexa 2, deux sources d'informations complémentaires ont été utilisées : la liste des diplômés d'un Bac STAV ou d'un Bac pro agricole en 2013

(via l'édition 104 d'Indexa 2 relative à la session de juin 2013), les données disponibles dans Scolagri pour les seuls élèves.

Même si la méthodologie employée cette année pour traiter la question de la réussite à l'examen selon l'origine scolaire diffère de celle utilisée l'an passé, il n'en demeure pas moins qu'elle s'appuie sur les mêmes sources de données et conduit donc à des résultats similaires (tableau 10).

Parmi les trois options concernées par l'expérimentation, c'est pour l'option Technico-commercial que les taux de réussite suivant l'origine scolaire sont les plus resserrés.

Tableau 10 : Synthèse des résultats à l'examen en fonction du diplôme précédent retenu

Diplôme précédent retenu	ANABIOTEC			Technico-commercial			Viticulture-Œnologie		
	Admis	Ajournés	Taux de réussite	Admis	Ajournés	Taux de réussite	Admis	Ajournés	Taux de réussite
Bac général	55	1	98%	7	2	78%	37	4	90%
Bac technologique – STAV	17	1	94%	26		100%	20	5	80%
Bac professionnel agricole	19	9	68%	44	7	86%	8	5	62%
Bac technologique (EN)	37	8	82%	8	1	89%	3		100%
Bac professionnel (EN)	3		100%	2		100%	1		100%
BTSA / DUT	1		100%	6	1	86%	6		100%
Inconnu	13	1	93%	1	1	50%	14	2	88%
	90	19	83%	87	10	90%	52	12	81%

## 1- BTSA ANABIOTEC Expérimental

L'écart resserré observé en 2014 entre le taux de réussite des titulaires d'un Bac pro Laboratoire contrôle qualité et ceux d'un Bac STAV ne se confirme pas à cette session. A la session 2015, les titulaires d'un Bac technologique STAV ont un taux de réussite supérieur à celui des titulaires d'un Bac technologique de l'EN.

Tableau 11 : Résultats à l'examen en fonction du diplôme précédent  
BTSA ANABIOTEC

Diplôme précédent retenu	Admis	Ajournés	Taux de réussite
Bac Général	55	1	98%
Bac Techno/STAV	17	1	94%
Bac Pro/CGEA/Système à dominante élevage	1		100%
Bac Pro/Laboratoire contrôle qualité	18	9	67%
Bac Technologique (EN)	37	8	82%
Bac Pro (EN)	3		100%
DUT	1		100%
Inconnu	13	1	93%
	145	20	88%

## 2- BTSA Technico-commercial Expérimental

Diplôme précédent retenu	Admis	Ajournés	Taux de réussite
Bac Général	7	2	78%
Bac Techno/STAV	26		100%
Bac Pro/Aménagements paysagers	4		100%
Bac Pro/CGEA/Elevage valorisation cheval	3		100%
Bac Pro/CGEA/Système à dominante élevage	5	1	83%
Bac Pro/Conduite gestion entreprise canin et félin	5	1	83%
Bac Pro/Forêt	3	3	50%
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune	1		100%
Bac Pro/Productions aquacoles	2		100%
Bac Pro/Productions horticoles	7		100%
Bac Pro/Services en milieu rural	1		100%
Bac Pro/Tech. conseil-vente alimentation	6	1	86%
Bac Pro/Tech. conseil-vente en animalerie	3		100%
Bac Pro/Tech. conseil-vente produits jardin	4	1	80%
Bac Technologique (EN)	8	1	89%
Bac Pro (EN)	2		100%
BTSA/ACSE	3		100%
BTSA/Génie des équipements agricoles	1		100%
BTSA/Technico-commercial		1	0%
DUT	2		100%
Inconnu	1	1	50%
	94	12	89%

Par rapport aux autres options, l'origine scolaire des étudiants en BTSA Technico-commercial est très diversifiée avec une moindre proportion de titulaires d'un Bac général ou technologique et une variété dans les secteurs professionnels des titulaires d'un Bac professionnel (production : 50% des admis / commercialisation : 31,8% des admis / aménagement : 18,2% des admis).

### 3- BTSA Viticulture-Œnologie Expérimental

L'option Viticulture-Œnologie recrute dans les classes expérimentales principalement à partir de deux viviers : les titulaires d'un Bac général et ceux d'un Bac STAV. Les titulaires d'un Bac professionnel agricole sont peu représentés et leur taux de réussite est inférieur de 13 points à celui des titulaires d'un Bac STAV.

Diplôme précédent retenu	Admis	Ajournés	Taux de réussite
Bac Général	37	4	90%
Bac Techno/STAV	20	5	80%
Bac Pro/Gestion des milieux naturels et de la faune		1	0%
Bac Pro/CGEA/Vigne Vin	8	4	67%
Bac Technologique (EN)	3		100%
Bac Pro (EN)	1		100%
BTSA	3		100%
DUT	3		100%
Inconnu	14	2	88%
	89	16	85%

### **Annexe 3 : Références documentaires**

*Les nouveaux étudiants, d'hier à aujourd'hui*, Laure Endrizzi et Florence Sibut, Dossier de veille de l'IFE, décembre 2015

*Reconnaissance des compétences et employabilité en Europe*, Conférence internationale Erasmus +, octobre 2015

*Les lycéens professionnels et la réforme du bac pro en trois ans : nouveau contexte, nouveaux parcours*, Pierre-Yves Bernard et Vincent Troger, Revue Formation Emploi n°131, septembre 2015

*Pour une société apprenante, propositions pour une stratégie de l'enseignement supérieur*, Sophie Bejean, Rapport au président de la République, septembre 2015

*Améliorer la poursuite d'études des bacheliers professionnels*, Christian Lherminiaux, Rapport à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et à M le secrétaire d'état chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, septembre 2015

*Les liens entre le lycée et l'enseignement supérieur*, Assemblée Nationale, Rapport d'information déposé par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, juillet 2015

*La validation de l'apprentissage non formel et informel*, Assemblée Nationale, Rapport d'information déposé par la commission des affaires européennes, juillet 2015

*Une vision positive de la mobilité internationale des jeunes*, Rapport réalisé à la demande de la DJEPVA, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, CREDOC, juin 2015

*Affectation des bacheliers technologiques et professionnels dans les instituts universitaires de technologie et les sections de techniciens supérieurs*, Rapport IGEN- IGAENR, février 2015

*De l'utilité d'obtenir son diplôme pour s'insérer : l'exemple des brevets de technicien supérieur*, Béatrice Le Rhun et Olivier Monso, Revue Economie et statistique N°478-480, 2015

*Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur*, Nicolas Charles et Quentin Delpech, Note d'analyse France Stratégie, janvier 2015

*Les lycées à la croisée de tous les parcours*, Laure Endrizzi, Dossier de veille de l'IFE, décembre 2013

*Les parcours des élèves de la voie professionnelle, Evolutions des parcours depuis la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle et nouveaux enjeux*, Rapport IGAENR, décembre 2013